

Gens de plume, gens de robe

L'empire des choses – Liberté, complexité, responsabilité, par Xavier Dieux, Académie royale de Belgique, 2016, 104 p., 7 €.

« *Sommes-nous en train d'assister, à notre corps défendant, à l'avènement sournois d'une 'société sans auteur', expression désignant sous la forme d'une métaphore une société caractérisée par un développement sans précédent des technosciences et, corrélativement, par sa complexité ou, pour le dire immédiatement dans la perspective des questions qui ne seront ici traitées que d'un point de vue juridique, une société fonctionnant comme un 'système', de plus en plus autonome – une société qui paraît ainsi échapper à la maîtrise des hommes et qui pose, comme telle, la question d'un effacement de la liberté, de la volonté et de la liberté individuelle* » ?

Ainsi est défini, par la première phrase de son premier chapitre (intitulé « Anthropocène et sociétalisme », c'est un programme), le projet de ce petit opuscule : scruter le développement des technosciences, intelligence artificielle, et autres *internet of things*, pour examiner leurs conséquences éventuelles sur l'organisation de notre société et, au-delà, notre humanité.

Mais d'abord du point de vue juridique. Comment ces développements vont-ils marquer notre discipline et la modifier, fondamentalement, ou pas ?

Première phrase qui illustre aussi le style de l'auteur, Xavier Dieux, qu'il n'est nul besoin de présenter : des propositions qui s'enchaînent, souvent entrecoupées d'incises, pour exprimer le besoin de précision de l'auteur, soucieux de ne rien laisser au hasard, d'éviter qu'un propos puisse être indument généralisé.

Intelligence artificielle, *blockchains*, *chatbots*, ... Tout cela fait maintenant partie de notre monde et nous imaginons encore peu combien ils vont modifier notre vie.

L'émergence de l'intelligence artificielle (augmentée ?), fondée sur des algorithmes de plus en plus puissants exacerbe un phénomène à l'œuvre depuis des décennies : la mathématisation de notre société. Bientôt mort le *bonus pater familias* ? Remplacé par des statistiques, compilées dans un *big data* et restituées par un algorithme ?

Abandon des notions de bonne foi, d'abus de droit, de la fonction modératrice du droit, au profit d'une série d'obligations abstraites. Déjà des 'choses connectées' sont capables d'envoyer, à leur livraison, un signal qui enclenche automatiquement le paiement de leur acheteur, sans qu'il ait d'ailleurs la possibilité de vérifier leur conformité à sa commande. *Smart contract*. Et si vous devez déplorer un défaut de livraison ou de conformité, il ne vous restera qu'à protester après.

Impressionnant, certes. Mais est-ce si différent d'une obligation abstraite, une garantie à première demande ? Notre monde change à une vitesse sans cesse croissante. Les technologies nouvelles révolutionnent notre mode de vie, notre façon de travailler, de communiquer, de coopérer, de commettre des infractions et de les rechercher.

Le monde change ? Le droit s'y adapte.

« *La leçon essentielle qui se déduit des observations qui précèdent est qu'en présence des bouleversements technologiques auxquels la société assiste, il faut se garder et des craintes et des enthousiasmes excessifs. Si les progrès de la science et des applications qui en sont faites par les ingénieurs peuvent donner le vertige, c'est plus en raison des fantasmes qu'ils suscitent dans l'inconscient collectif qu'en raison des réalités qu'ils génèrent. La dite « intelligence artificielle », qui n'est qu'un avatar de l'intelligence humaine et restera ce que celle-ci en fera, est à la pointe de ces*

emballlements et de ces phobies. À la question de Roger Stéphane qui lui demandait ce que l'intelligence représentait à ses yeux, Malraux répondit un jour d'un trait : « la destruction de la comédie, plus le jugement, plus le sens de l'hypothèse ». Il n'est pas sûr que l'intelligence artificielle puisse un jour parvenir à ce degré de subtilité ».

Dieux a raison. Le droit n'a pour ambition que d'imposer une morale à la vie en société. Si les mécanismes sociaux évoluent, le droit les suit, adaptant ses concepts aux nouvelles réalités qui émergent, pour que les valeurs morales qui fondent notre société ne soient pas trahies. Certes, comme en d'autres domaines, c'est toujours un peu « cours après moi que je t'attrape » et, dans ce décalage, d'aucuns se fauillent et tentent de tirer des profits indus.

C'est aussi l'enjeu de l'intelligence artificielle. Elle n'est pas neutre. Ou en tout cas pas nécessairement. L'une des priorités est donc que les juristes ne la laissent pas leur échapper.

« Il est encore temps de résister à la perspective d'une régulation ou d'une gouvernance algorithmique, fondée sur la croyance en un ordre numérisable du monde et mise au service d'une option 'sociétale' préconçue. À quoi servirait-il de sauver une planète d'où la liberté de dissidence aurait disparu ? »

Il est encore temps, mais l'échéance se rapproche. Ce n'est pas parce que, chez nous et pour l'instant, la justice a toujours fini, plus ou moins, par s'imposer, que ce sera toujours le cas. Et les avocats et les magistrats feraient bien d'en prendre conscience. C'est un monde qui est en jeu. Et ce monde, c'est le nôtre.

Patrick Henry